

ASSOCIATION PROTECTRICE DU SAUMON

ASSOCIATION PROTECTRICE DU SAUMON
POUR LE BASSIN DE L'ALLIER ET DE LA LOIRE
14 rue PONCILLON
63000 CLERMONT-FERRAND

le 26 avril 2024

Documents transmis par mail

à

Madame COUDERC-OBERT Céline
IGEDD/MRR
Tour Séquoia 1 place Carpeaux
92055 LA DÉFENSE CEDEX - FRANCE

Votre référence : Mission IGEDD &CGAAER/piscicultures de repeuplement d'espèces en mauvais état de conservation (Votre courriel du 17 avril 2024).

Notre référence : Document alevinage V3

Objet : Analyse et suggestions de l'Association Protectrice du Saumon sur l'alevinage.

Madame et Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir sollicité au sujet du problème de l'alevinage (ou ensemencement) concernant les juvéniles de saumon sur le bassin de l'Allier.

Ce document résume notre analyse, vous trouverez nos suggestions. Tous nos propos sont consolidés par des argumentaires en provenance d'anciens responsables des Eaux et Forêts ou du Conseil Supérieur de la Pêche ayant œuvrés pour les salmonidés.

Nous avons mis le minimum de référence en provenance de pays Anglo-Saxons afin de faciliter la communication.

Ce document est complété par des Annexes, elles permettent de renforcer notre argumentaire.

Les suggestions contenues peuvent s'appliquer sur les tributaires salmonicoles de l'Allier que sont le Chapeauroux, l'Alagnon, la Sioule, et la Dore lorsqu'elle sera redevenue une rivière salmonicole saine. Nous ne pouvons pas nous exprimer sur des bassins ou rivières qui ont des caractéristiques différentes : régimes de débits, distance zone de frayères/océan, type de saumons.

Nous sommes également à votre disposition pour des questions complémentaires suite à notre visioconférence du mardi 2 mai 2024.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Association Protectrice du Saumon
Le Président – Louis SAUVADET



Le Président Louis SAUVADET

Copies à Messieurs : PUJOS Charles (CGAAER) / SAUDUBRAY Frédéric (IGEDD/MRR)